



Commune de Rochefort - Législature 2020-2024

Procès-verbal n° 2

Séance du jeudi 17 juin 2021 à 2000 heures tenue à la salle de gymnastique du
Bâtiment communal polyvalent (BCP) à Rochefort

Président : M. Jean-Luc Naguel (Les Verts)

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2020.
3. Election d'un(e) conseiller(-ère) communal(e) en remplacement de Monsieur Damien Humbert-Droz, démissionnaire.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination d'un(e) délégué(e) au sein du comité du Syndicat du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole).
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour la période administrative 2020-2022.
6. Comptes 2020 et rapport de gestion.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente au remplacement d'une conduite d'eau potable dans le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente à une étude relative à la mise en conformité et au renforcement des installations techniques de la chaufferie de Rochefort (CAD).
9. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente à la mise en conformité de trois arrêts de bus au sens de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la formalisation de l'affiliation de la commune de Rochefort à prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées pour le Syndicat de la station d'épuration de la Saunerie.
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement de police (tarifs inhérents au columbarium/jardin du souvenir).
12. Communications du Conseil communal.
13. Questions et interpellations.
14. Divers.



Le président ouvre la séance en saluant chaque élu, ainsi que les nouveaux membres qui remplacent les élus au Conseil Communal. Il passe la parole au secrétaire pour l'appel.

1. Appel

21 conseillers (sur 23) généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril Berton Cyril Böttge Francis Burri Philippe De Tribolet Guillaume Frasse Priska Gougler Thierry (<i>vice-président</i>) Küffer Pascal Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-Roland (<i>scrutateur</i>) Reber Christian	Cheri Véronique Desaules Marc Gretillat Marc-Alexis (<i>scrutateur</i>) Lazeyras Christiane Loda Ferraro Jeanne Naguel Jean-Luc (<i>président</i>) Rilliot Joël	Fahrni Maxime Fahrni Nathalie Regis Nicolas (<i>secrétaire</i>)

Excusés : Renfer Raymond, Jeannin François

La majorité simple est fixée à 11 voix, la majorité qualifiée des deux-tiers est fixée à 14 voix.

4 conseillers communaux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Perrin Tony	Bavaud Christine Lazeyras Antoine	Beutler François

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2020

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification, avec remerciements à son auteur.

3. Election d'un(e) conseiller(-ère) communal(e) en remplacement de Monsieur Damien Humbert-Droz, démissionnaire

Au nom du législatif, le président tient à remercier Damien Humbert-Droz pour son engagement durant de nombreuses années au sein des Autorités communales. Il lui souhaite un grand plaisir dans ses nouvelles fonctions de grand conseiller.



Philippe Burri (PLR) : Au nom du PLR, il relève la présence de plus de 20 ans de Damien Humbert-Droz au sein des Autorités communales et le remercie pour son engagement. Il lui souhaite plein succès au sein du législatif cantonal et espère qu'un jour notre commune soit représentée au sein d'une instance fédérale.

Philippe Burri (PLR) : Le PLR propose Thierry Gougler en remplacement de Damien Humbert-Droz.

Celui-ci est élu tacitement avec applaudissements.

Le président relève que Thierry Gougler occupait la fonction de vice-président du législatif. Son remplaçant sera désigné lors de la prochaine séance du Conseil général.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination d'un(e) délégué(e) au sein du comité du Syndicat du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole)

Véronique Cheri (Les Verts) : Les Verts proposent Jeanne Loda Ferraro en qualité de déléguée au sein du Conseil intercommunal du Syndicat du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole).

Celle-ci est élue tacitement avec applaudissements.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour la période administrative 2020-2022

Pascal Küffer (PLR) : En sa qualité de président de la Commission financière, il recommande à l'assemblée d'accepter l'Arrêté proposé.

Marc-Alexis Gretillat (Les Verts) : Les Verts acceptent l'Arrêté proposé.

Maxime Fahrni (GER) : Le GER acceptera l'Arrêté proposé.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

6. Comptes 2020 et rapport de gestion

Philippe Burri (PLR) : Une incohérence en page 16 du rapport de gestion concernant la facture sociale dont il est fait mention d'une baisse alors que les tableaux démontrent le contraire.

Tony Perrin (CC) : Le rapport de gestion établit une comparaison entre la prévision budgétaire et le bouclement. Les tableaux portent quant à eux sur les deux derniers exercices bouclés.

Francis Böttge (PLR) : Les ventes des cartes journalières concluent à une perte de plus de CHF 14'000.00. Il s'interroge sur la poursuite de cette prestation.

Christine Bavaud (CC) : Le résultat de l'exercice 2020 est à mettre sur le compte de la crise sanitaire qui a empêché les utilisateurs de voyager. A l'avenir, il semble que les cartes journalières telles que nous les connaissons devraient disparaître.

Philippe Burri (PLR) : Si un tel résultat devait se reproduire, le PLR est pour l'abandon de la prestation. De plus, il relève que le coût du travail administratif découlant de la gestion de ces cartes n'est pas imputé et augmente de ce fait le déficit de l'opération.

Francis Böttge (PLR) : Il relève un tonnage de déchets encombrants surprenant dans le tableau statistique du rapport de gestion, ce d'autant plus qu'aucune tournée de déchets encombrants n'a été faite en 2020.

Christine Bavaud (CC) : Ce tonnage a été mal imputé dans les statistiques de Vadec SA. Il est à ajouter aux déchets ménagers (sacs taxés).

Philippe Burri (PLR) : Compte 3910000 / 74100 – Il relève que le commentaire précise que les travaux de dégagement du cours d'eau ont été repoussés du fait de la crise sanitaire.

Christine Bavaud (CC) : L'engagement de la protection civile était prévu. La crise sanitaire a fait que cette dernière a été engagée sur un autre front. Notre personnel n'a de ce fait pas été sollicité.

Pascal Küffer (PLR) : Il relève la baisse substantielle des rentrées fiscales des personnes physiques. Malgré celle-ci, le compte de résultat conclut sur un excédent de revenus, ce qui est réjouissant.

Nathalie Fahrni (GER) : Elle remercie le Conseil communal et l'administrateur pour la tenue et la présentation des comptes.

Marc-Alexis Gretillat (Les Verts) : Il remercie le Conseil communal et l'administrateur pour la tenue et la présentation des comptes. En sa qualité de membre de la Commission financières (CFin), il tient également à relever la précision des réponses apportées lors de l'examen des comptes.

Pascal Küffer (PLR) : Le PLR acceptera les comptes 2020.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté des comptes 2020 qui est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente au remplacement d'une conduite d'eau potable dans le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon

Joël Rilliot (Les Verts) : Les Verts acceptent le rapport et l'Arrêté proposé.

Maxime Fahrni (GER) : Le GER acceptera le rapport et l'Arrêté proposé.

Francis Böttge (PLR) : Le PLR acceptera le rapport et l'Arrêté proposé. Il souhaite toutefois poser deux questions. Pourquoi le choix de la fonte ? Comment sont calculées les pertes du réseau ?

Christine Bauvaud (CC) : L'expérience démontre que le choix de la fonte est pertinent pour une question de durabilité. De plus il facilite la détection des fuites d'eau, à l'inverse du polyéthylène. S'agissant des pertes d'eau, celles-ci sont la conséquence de plusieurs paramètres (eau en décharge, fontaines, fuites, hydrantes). Les 35% qualifiés de perte sont dès lors à nuancer. La surveillance du réseau permet de déceler rapidement les fuites d'eau, à tout le moins celles qui présentent un débit important.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente à une étude relative à la mise en conformité et au renforcement des installations techniques de la chaufferie de Rochefort (CAD)

Le président relève que le taux d'amortissement initial de 10% a été porté à 20% sur demande du Service des communes.

Joël Rilliot (Les Verts) : Les Verts acceptent le rapport et l'Arrêté proposé. Il souhaite néanmoins formuler trois questions. Quel sera le délai pour l'installation du filtre à particule ? Le remplacement de l'actuelle chaudière à mazout d'appoint par une pompe à chaleur a-t-elle été étudiée ? Des subventions fédérales peuvent-elles être obtenues ?

François Beutler (CC) : Le délai pour la mise en conformité de l'installation est fixé au 31 décembre 2022. Actuellement le chauffage à distance fournit environ 95% d'énergie renouvelable. Le mazout est utilisé en appoint uniquement. Selon un premier examen, l'idée d'une PAC ne semble pas constituer une solution idéale. La question sera toutefois affinée dans le cadre des réflexions futures. Enfin, des subventions fédérales seront sollicitées. Celles-ci sont toutefois moindres pour les installations existantes.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'engagement inhérente à la mise en conformité de trois arrêts de bus au sens de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)

Cyril Aeberhard (PLR) : Le PLR acceptera sans enthousiasme le rapport et l'Arrêté proposé. Il souhaite connaître le nombre d'arrêts de bus situés sur la commune et l'exigence de mise en conformité de ces derniers, selon l'ordre de priorité établi. De plus, la subvention cantonale promise lui paraît relativement faible.

Christine Bavaud (CC) : Nous avons 6 arrêts en priorité 1, 7 arrêts en priorité 2 et 4 en priorité 3. La subvention cantonale est de CHF 20'000.00, mais celle-ci ne fait que couvrir les frais d'ingénieur. Les travaux ne pourront pas se faire immédiatement sur les arrêts choisis. En cause, les bus qui circulent du matin au soir sur la ligne 120 pour remplacer les trains qui circulent entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. En priorité 1, les arrêts de Montezillon, avec peu de bus et la gare de Chambrelieu, dont les arrêts de train ne sont pas prévus pour les handicapés, doivent faire l'objet de discussions. Elle relève également la difficulté d'intervenir sur certains arrêts qui se trouvent sur terrain privé et des arrêts en priorité 2 et 3 se trouvant en campagne.

Véronique Cheri (Les Verts) : Les Verts accepteront le rapport et l'Arrêté proposés.

Nathalie Fahrni (GER) : Le GER acceptera le rapport et l'Arrêté proposés.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la formalisation de l'affiliation de la commune de Rochefort à prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées pour le Syndicat de la station d'épuration de la Saunerie

Véronique Cheri (Les Verts) : Les Verts accepteront le rapport et l'Arrêté proposés.

Cyril Berton (PLR) : Le PLR acceptera le rapport et l'Arrêté proposés.

Nathalie Fahrni (GER) : Le GER acceptera le rapport et l'Arrêté proposés.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement de police (tarifs inhérents au columbarium/jardin du souvenir)

Nathalie Fahrni (GER) : Le GER acceptera le rapport et l'Arrêté proposés.

Marc-Alexis Gretillat (Les Verts) : Les Verts proposent un amendement à l'Arrêté, soit le remplacement de la mention « ce pour une durée maximale de 30 ans » par « ce pour une durée renouvelable de 30 ans ».

Pascal Küffer (PLR) : Le PLR acceptera le rapport et l'Arrêté, y compris l'amendement des Verts. A titre personnel, pour avoir participé à la révision du Règlement de police, il s'interroge sur l'opportunité de fixer des tarifs directement dans les règlements.

Thierry Gougler (PLR) : Il est favorable au prolongement. Cependant, il fait remarquer que certaines tombes peuvent être entretenues pendant des dizaines d'années alors que d'autres tombent en ruine car totalement oubliées. Il se demande si un état des lieux des tombes serait fait avant l'acceptation d'un renouvellement.

François Beutler (CC) : Le coût de CHF 1'700.00 représente le prix coûtant qui sera facturé aux externes. Au niveau de l'entretien des niches, celui-ci ne pose aucun problème. S'agissant de l'indication des tarifs dans les règlements, il s'agit d'une option privilégiée par le Conseil communal du fait qu'aucun règlement tarifaire n'existe dans notre commune. De plus, toute modification de tarif est soumise à l'aval du législatif dans la mesure où il est inscrit dans un règlement.

Le président passe à la lecture de l'Arrêté qui est accepté à l'unanimité.

12. Communications du Conseil communal

Tony Perrin (CC) : Suite à des départs au sein du Cercle scolaire de Cescole, il nous informe que deux nouveaux directeurs-adjoints ont été engagés pour les cycles 2 et 3.

Tony Perrin (CC) : Dans le cadre de travaux de réfection des bâtiments de Longueville (Cescole), il nous informe que la demande de permis de construire a été déposée.

Tony Perrin (CC) : L'accueil parascolaire Sakado verra sa capacité d'accueil s'accroître à l'occasion de certains repas de midi dès la prochaine rentrée. Également, les heures d'ouverture seront élargies, en particulier le mercredi.

Tony Perrin (CC) : Sous réserve de l'acceptation définitive du Service des transports, les transports scolaires seront à l'avenir accessibles aux administrés des hameaux des Prises/Crostand, de Fretereules et de Brot-Dessous.

Tony Perrin (CC) : Rochefort accueillera un cinéma itinérant le mercredi 25 août prochain. Des informations à l'adresse de la population suivront en temps opportun.

François Beutler (CC) : Les travaux inhérents à la toiture photovoltaïque et à l'assainissement énergétique du Bâtiment communal polyvalent (BCP) débuteront.

13. Questions et interpellations

Joël Rilliot (Les Verts) : Le groupe des Verts dépose une interpellation relative à l'obtention d'informations concernant la fortune communale auprès de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN). Il développe sa motion.

Tony Perrin (CC) : Une réponse écrite à cette interpellation est distribuée aux membres du législatif.

Joël Rilliot (Les Verts) : Suite aux résultats des dernières votations fédérales, qui a vu la population rochefortoise refuser de façon relativement serrée l'initiative contre les pesticides de synthèse, il souhaite connaître la pratique dans notre commune, ce pour la voirie et la sylviculture.

François Beutler (CC) : Depuis près de vingt ans, la voirie n'utilise plus ce type de produits (interdits pour les collectivités publiques).

Antoine Lazeyras (CC) : L'équipe forestière dispose d'une très petite quantité de produits phytosanitaires destinés à traiter les billes de bois coupées dans des cas très exceptionnels, soit lorsqu'un transporteur ne peut venir charger les bois dans un délai court. La dernière sollicitation d'un tel produit remonte à 2018 (1/2 litres utilisés pour 200 m³). Il faut savoir qu'à Rochefort, nous ne faisons pas de stockage (longue durée) de bois mais uniquement de l'empilage (momentané). Généralement, le transporteur intervient dans les jours qui suivent la coupe. De plus, du fait de la situation d'une grande partie de la Commune, en zone S2, ces produits ne peuvent être utilisés.

Mary-Pierre Loda (PLR) : Quid de l'accès aux ruines du Château de Rochefort.

Antoine Lazeyras (CC) : Cette question est à l'étude.

Francis Böttge (PLR) : Le PLR souhaiterait que le Conseil communal organise une démonstration/présentation des activités de l'équipe forestière à l'attention des membres du législatif.

Antoine Lazeyras (CC) : Le Conseil communal prend bonne note de cette volonté et évoquera la question avec l'équipe forestière et l'ingénieur d'arrondissement.

Philippe Burri (PLR) : Le parage à la gare de Chambrelieu est en temps normal problématique (manque de places). Dans le cadre des travaux de réfection de la voie CFF Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, des places de chantier ont été aménagées et il semble que celles-ci pourraient être facilement converties en nouvelles places de stationnement.

Christine Bavaud (CC) : Le Conseil communal prend note de cette idée qui sera reprise lors d'une prochaine séance de l'exécutif.

Christian Reber (PLR) : De plus en plus de cyclistes utilisent le sentier menant aux Rochers des Tablettes. Cela a pour conséquence de détériorer le chemin et représente un risque pour les utilisateurs.

François Beutler (CC) : Le Conseil communal examinera cette question.

Francis Böttge (PLR) : Les habitants de Montezillon se plaignent des tirs incessants à Plan du Bois.

François Beutler (GER) : La problématique des tirs est connue mais l'utilisation de la place de tir en question ne relève pas de la compétence de la Commune.

Philippe Burri (PLR) : L'application Nemo News n'est pas suffisamment utilisée par l'administration dans le cadre de la diffusion d'informations.

Tony Perrin (CC) : Il lui répond qu'un effort sera fait sur cette question précise à l'avenir.

14. Divers

Le président annonce que le Conseil communal a sollicité le Bureau du législatif au sujet de la transmission des adresses des élus du Conseil général. Il convient que ce dernier se prononce sur la question. De façon tacite, il est admis que les courriers/courriels et autres sollicitations aux élus du législatif transitent par l'administration communale. Ainsi, les adresses des conseillers généraux ne seront pas transmises à d'éventuels demandeurs.

Marc-Alexis Gretilat (Les Verts) : Quid du cloud communal ?

Tony Perrin (CC) : Cet objet est à l'étude. Il convient de considérer également le réseau disponible dans les locaux communaux, plutôt insuffisant pour, par exemple, consulter des dossiers. Le Conseil communal reviendra sur cette question lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h06

Le secrétaire :

Nicolas Regis

Le président :

Jean-Luc Naguel

